

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

PRE-DEMANDE GRATUITE EN LIGNE

www.ants.gouv.fr à imprimer

Venir avec les originaux et les photocopies des pièces à fournir
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

PERSONNE MAJEURE *Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait*

- ❑ 1 photo d'identité **récente de moins de 6 mois qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité** (voir au verso)
- ❑ Justificatif de domicile (Facture EDF, Téléphone portable, Avis d'imposition...) **au nom et prénom du demandeur** de moins de 1 an à la date d'émission du document (**attestations de contrat avec QR code uniquement**)
- ❑ Carte d'Identité en cours de validité **OU** acte de naissance* de moins de 3 mois en original
- ❑ Timbre fiscal à **86 € soit avec la pré-demande, au bar tabac ou en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>**
- ❑ **En cas de renouvellement**, ancien passeport à restituer
- ❑ **Pour les femmes mariées**, acte de naissance* (mentionnant le mariage) ou acte de mariage de moins de 3 mois, **pour les veuves** acte de décès de l'époux
- ❑ **Pour les femmes divorcées** ayant l'autorisation de conserver le nom de l'ex-conjoint, fournir l'original du jugement de divorce

PERSONNE MINEURE *Présence obligatoire de l'enfant au dépôt*

Pour le retrait la présence de l'enfant est obligatoire à partir de 12 ans

- ❑ 1 photo d'identité **récente de moins de 6 mois qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité** (voir au verso)
- ❑ Justificatif de domicile (EDF, Téléphone portable, impôts...) au nom et prénom du représentant légal moins de 1 an à la date d'émission du document (**attestations de contrat avec QR code uniquement**).
- ❑ Carte d'Identité sécurisée en cours de validité **OU** acte de naissance* de moins de 3 mois en original
- ❑ Livret de famille + carte d'identité du représentant légal qui se présente avec l'enfant
- ❑ **Si divorce ou séparation** : jugement de divorce complet en original
- ❑ **En cas de garde alternée** : justificatif de domicile des deux résidences et CNI des deux parents
- ❑ **En cas de séparation sans jugement** fiche de procédure n°6a à retirer auprès de nos services + la CNI du père et de la mère
- ❑ Enfant moins de 15 ans : **timbre fiscal à 17 euros soit avec la pré-demande, au bar tabac ou en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>**
- ❑ Enfants plus de 15 ans : **timbre fiscal à 42 euros soit avec la pré-demande, au bar tabac ou en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>**
- ❑ **En cas de renouvellement**, ancien passeport à restituer

CAS PARTICULIERS

- ❑ **Vol ou perte** : déclaration de vol auprès de la Police Nationale ou de perte à télécharger en ligne ou à retirer auprès de notre service + acte de naissance de moins de 3 mois.
- ❑ **Pour les personnes hébergées** : **attestation d'hébergement n°5b** à retirer auprès de notre service + un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'1 an + photocopie de la CNI recto/verso de l'hébergeant

*Les actes de naissance sont à fournir **uniquement** si le lieu de naissance est une ville dont les actes ne sont pas dématérialisés COMEDec à vérifier en ligne sur **[villes adhérentes à la dématérialisation ANTS](http://villes.adherentes.a-la-dematerialisation.ants)**

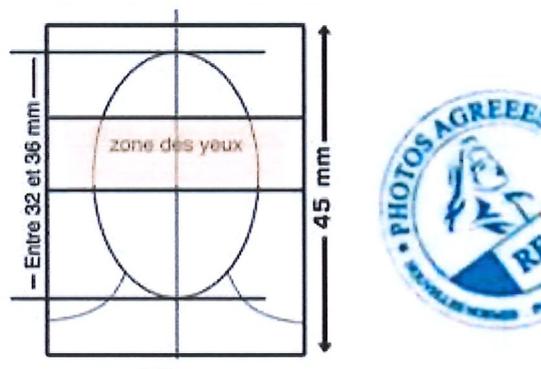
RENSEIGNEMENTS au 04-94-30-41-00

Lundi au vendredi de 8h00 - 11h30 et de 13h30 - 16h30 Le samedi matin de 8h30 - 10h30

RENDEZ-VOUS en ligne sur le site de la ville : www.ollioules.fr démarches administratives

LIEN DIRECT <https://troov.com/mairie-dollioules/rendez-vous>

NE PAS COUPER LES PHOTOS



Format	La photo doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
Luminosité, contraste et couleurs	La photo doit être correctement contrastée, sans ombre La photo doit être nette, sans pliure, ni traces La photo doit être en couleur
Fond	Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). <u>Le fond blanc est interdit.</u>
Tête	La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif. La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif
Regard et expression	Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.
Visage et yeux	Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts
Cheveux	Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage. Une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les yeux
Lunettes et montures	Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos. Par contre, si vous les portez, <ul style="list-style-type: none">• la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux,• et les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>FICHES DE PROCÉDURE MAIRIES</p> <p>N°5b ATTESTATION D'HÉBERGEMENT (Modèle)</p>	<p>Date de dernière mise à jour : 22/11/2023</p> <p>Validé par : AP/ASG</p> <p>DESTINATAIRES : - Mairies - CERT - Préfectures (pour info)</p>
<p>CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES</p>		

Je soussigné (e),

Nom : Prénom :

né (e) le à :

demeurant (adresse complète).....
.....
.....
.....

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Mr (*)

né (e) le à

depuis le ,

Fait à le

Signature de l'hébergeant

() Rayer la mention inutile*

Pièces à joindre :

**Le document d'identité de l'hébergeant,
Un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an,**

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
- 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère,
- 3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>FICHES DE PROCÉDURE MAIRIES</p> <p>N°6a AUTORISATION À DÉLIVRANCE D'UN TITRE POUR UN MINEUR (Modèle)</p>	<p>Date de dernière mise à jour : 22/11/2023</p> <p>Validé par : AP/ASG</p> <p>DESTINATAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairies - CERT - Préfectures
<p>CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES</p>		

Nous soussignés M.....

et M....., parents de

l'enfant..... autorisons la

délivrance d'un titre d'identité pour notre enfant à l'adresse mentionnée ci-dessous :

.....
.....
.....

A

Le

A

Le

* Signature du père

* Signature de la mère

* CNI des 2 parents